

SECTEUR DE FORMATION 07 – BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

**CHARPENTERIE-MENUISERIE
(DEP 5319)**

TABLEAUX D'HARMONISATION

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
Programmes d'études en lien d'harmonisation	1
Information sur les tableaux d'harmonisation.....	1
Tableaux d'harmonisation intersectorielle	3
Charpenterie-menuiserie et Ébénisterie	5
Ébénisterie et Charpenterie-menuiserie	6
Charpenterie-menuiserie et Ferblanterie	7
Ferblanterie et Charpenterie-menuiserie	8

Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques, mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme d'études *Charpenterie-menuiserie* (DEP 5319) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Charpenterie-menuiserie* (DEP 5319) présente des compétences communes avec les programmes d'études suivants :

- Ébénisterie (DEP 5352);
- Ferblanterie (DEP 5360).

Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés selon la rubrique suivante : les tableaux d'harmonisation intersectorielle.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence¹ et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques, mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence;

¹ Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

Tableaux d'harmonisation intersectorielle

Programme de provenance : Charpenterie-menuiserie
2008

Programme de destination : Ébénisterie
2016

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme d'études Charpenterie-menuiserie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme d'études Ébénisterie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Charpenterie-menuiserie 2008 DEP – 5319 19 compétences, 1 350 heures		Ébénisterie 2016 DEP – 5352 21 compétences, 1 650 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
261676	Traiter de l'information liée à des plans, des devis et des croquis	273325	Interpréter des plans
261683	Effectuer des calculs relatifs à la planification	273332	Effectuer les relevés de mesures et les calculs nécessaires à la fabrication
261716	Fabriquer et installer l'ameublement et les accessoires de finition	273457	Procéder à la fabrication et à l'installation des éléments modulaires d'une cuisine

Programme de provenance : Ébénisterie
2016

Programme de destination : Charpenterie-menuiserie
2008

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Charpenterie-menuiserie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Ébénisterie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Ébénisterie 2016 DEP – 5352 21 compétences, 1 650 heures		Charpenterie-menuiserie 2008 DEP – 5319 19 compétences, 1 350 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
273325	Interpréter des plans	261676	Traiter de l'information liée à des plans, des devis et des croquis
273332	Effectuer les relevés de mesures et les calculs nécessaires à la fabrication	261683	Effectuer des calculs relatifs à la planification
273358	Préparer les pièces d'un meuble à fabriquer	261665	Utiliser des outils manuels portatifs électriques pour effectuer des assemblages
et			
273368	Assembler des meubles		
273457	Procéder à la fabrication et à l'installation des éléments modulaires d'une cuisine	261716	Fabriquer et installer l'ameublement et les accessoires de finition

Programme de provenance : Charpenterie-menuiserie
2008

Programme de destination : Ferblanterie
2017

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Charpenterie-menuiserie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Ferblanterie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Charpenterie-menuiserie 2008 DEP – 5319 19 compétences, 1 350 heures		Ferblanterie 2017 DEP – 5360 25 compétences, 1 605 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
254992	Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique sur les chantiers de construction	254992	Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique sur les chantiers de construction
261683	Effectuer des calculs relatifs à la planification	302703	Effectuer des calculs relatifs à des travaux de ferblanterie
261821	Préparer son intégration au marché du travail	254991	Se situer au regard des organismes de la construction

Programme de provenance : Ferblanterie
2017

Programme de destination : Charpenterie-menuiserie
2008

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Ferblanterie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Charpenterie-menuiserie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Ferblanterie 2017 DEP – 5360 25 compétences, 1 605 heures		Charpenterie-menuiserie 2008 DEP – 5319 19 compétences, 1 350 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
254992	Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique sur les chantiers de construction	254992	Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique sur les chantiers de construction
302715	Dessiner des croquis de pièces	261676	Traiter de l'information liée à des plans, à des devis et à des croquis
et			
302816	Traiter l'information de plans et de devis d'installation		
302703	Effectuer des calculs relatifs à des travaux de ferblanterie	261683	Effectuer des calculs relatifs à la planification
302824	Utiliser de l'équipement d'accès	261703	Effectuer des activités d'échafaudage, de levage et de manutention
et			
302843	Effectuer des opérations de manutention et de levage		
254991	Se situer au regard des organismes de la construction	261821	Préparer son intégration au marché du travail